

Intitulé du Projet : Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité.

(APA Nagoya II)

Appel à consultation pour :

Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité par l'intégration des principes d'Accès et Partage des Avantages de l'utilisation des ressources génétiques (APA) dans les Régions de Souss-Massa et de Draa-Tafilalet

Référence : Quantum Project ID 01000687

TERMES DE RÉFÉRENCES

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse : projetapaii@environnement.gov.ma . L'équipe du projet répondra par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

I. Contexte de l'étude

Le Gouvernement marocain a entrepris des actions ambitieuses visant à renforcer la gestion durable des ressources naturelles et à promouvoir la conservation de la biodiversité. Le cadre juridique et institutionnel du pays en matière de protection de l'environnement s'est considérablement enrichi ces dernières années, grâce notamment à l'adoption de stratégies nationales de développement durable et de biodiversité. Parmi ces initiatives, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issues de leurs utilisations (APA) constitue un levier clé pour encadrer l'exploitation des ressources naturelles, tout en favorisant un partage équitable des bénéfices avec les communautés locales qui en dépendent.

Les Régions de Souss-Massa et Drâa-Tafilalet, abritent des écosystèmes uniques et une biodiversité exceptionnelle. Cependant, ces régions font face à des pressions environnementales croissantes, dues à des facteurs tels que la désertification, les changements climatiques, et la surexploitation des ressources naturelles. Pour répondre à ces défis, il est impératif d'établir une gouvernance environnementale robuste, qui intègre de manière cohérente les objectifs de conservation de la biodiversité et de restauration des écosystèmes dans ces deux régions.

Une gouvernance efficace passe par un renforcement de la coordination entre les acteurs institutionnels nationaux, régionaux et locaux. La mise en place de comités régionaux pour la biodiversité, dotés des compétences techniques et juridiques nécessaires, ainsi qu'un cadre de concertation solide, permettra de garantir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles. Par ailleurs, la formation et le renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de gestion de la biodiversité et d'application des principes de l'APA sont essentiels pour assurer la pérennité des écosystèmes locaux.

L'approche de gouvernance doit également inclure une meilleure prise en compte des communautés locales, notamment en veillant à ce que celles-ci bénéficient équitablement des retombées économiques et sociales liées à l'exploitation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. Ce partage équitable des avantages permettra non seulement de valoriser les connaissances et pratiques traditionnelles, mais aussi de renforcer l'engagement des communautés locales dans les efforts de conservation et de restauration des écosystèmes.

Dans ce contexte, les présents termes de référence visent à entreprendre des activités de renforcement de la gouvernance et des capacités pour la conservation de la biodiversité, et l'application des principes de l'APA dans les Régions de Souss-Massa et de Drâa-Tafilalet. Cette initiative contribuera non seulement à la préservation de la richesse naturelle de ces territoires, mais aussi à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, en assurant une gestion durable et équitable des ressources naturelles.

II. Objectif de l'étude et description des prestations demandées

1. Objectif général :

L'objectif général de cette prestation est de renforcer la gouvernance et les capacités d'adoption des principes de conservation de la biodiversité en intégrant les principes d'Accès et de Partage des Avantages (APA) liés à l'utilisation des ressources génétiques dans les Régions de Souss-Massa (SM) et de Drâa-Tafilalet (DT).

2. Objectifs spécifiques :

- Renforcer le rôle des comités régionaux de la biodiversité dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, en améliorant la coordination régionale entre les représentants du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF), du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI), du Département du Développement Durable (DDD) et de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), tout en garantissant une participation inclusive des autorités locales, de la société civile.
- Établir un programme de renforcement de capacité des comités régionaux de biodiversité de Souss-Massa et Draa-Tafilalet, qui sera déterminée par une évaluation des besoins, sur les aspects clés de la conservation de la biodiversité, qui se concentrera sur la façon dont le cadre APA canalise les avantages pour la biodiversité et la conservation des écosystèmes.

3. Consistance des prestations :

Pour répondre aux objectifs susmentionnés, la consultation doit accomplir les tâches suivantes :

Mission 1 : Renforcement des Comités régionaux de la biodiversité dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, en améliorant la coordination régionale.

La première mission vise à renforcer le rôle des comités régionaux de la biodiversité dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, en améliorant la coordination au niveau régional entre les délégations du MTEDD-DDD, du MAPMDREF, MESRSI et de l'ANEF, et avec les autres parties prenantes, notamment les autorités locales et les organisations de la société civile en assurant la participation des femmes et la représentation d'autres groupes vulnérables dans ces comités régionaux. Pour y parvenir, les activités suivantes seront mises en œuvre :

- Définir les fonctions des Comités Régionaux de Biodiversité des régions de Souss-Massa (SM) et de Drâa-Tafilalet (DT), en concertation avec les autorités régionales (municipalités, conseils régionaux) et les parties prenantes locales (ONG, communautés locales), en tenant compte des priorités locales et des fonctions de la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique ;
- Définir des mécanismes de coordination et élaborer un plan de travail pour renforcer la collaboration régionale entre les délégations du MTEDD-DDD, MESRSI, du MAPMDREF et de l'ANEF, et avec les autres parties prenantes, notamment les autorités locales et les organisations de la société civile ;
- Préparer et animer deux sessions d'information/sensibilisation des comités régionaux de la biodiversité dans les Régions SM et DT (un atelier par région) en vue de la validation des mécanismes de coordination et le plan de travail pour renforcer la collaboration régionale.

Mission 2 : Élaboration d'un programme de renforcement de capacité des comités régionaux de la biodiversité de Souss Massa et Draa-Tafilalet

La seconde mission consiste à établir un programme de renforcement de capacité des comités régionaux de biodiversité de Souss-Massa et Draa-Tafilalet, qui sera déterminée par une évaluation des besoins, sur les aspects clés de la conservation de la biodiversité, qui se concentrera sur la façon dont le cadre APA canalise les avantages pour la biodiversité et la conservation des écosystèmes. Les activités suivantes seront mises en œuvre dans le cadre de ce produit :

- Mener une évaluation des besoins qui se concentre sur les aspects pratiques de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes au niveau local et sur le lien entre le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques et la conservation de la biodiversité, ainsi que l'utilisation durable de ses composants conformément aux objectifs du Protocole de Nagoya et de la CDB ;
- Élaboration d'un programme de renforcement de capacité des comités régionaux de la biodiversité de Souss Massa et Draa-Tafilalet.

4. Les livrables à fournir par le prestataire :

N° Livrables	Délai de remise après la signature du contrat (jours)
<p>Méthodologie de travail (L0) : Une brève note méthodologique (10 pages max) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des objectifs, de la consistance et du chronogramme de la prestation ; ▪ Définition de la méthodologie de travail ; ▪ Définition du besoin en données à collecter auprès des acteurs ; ▪ Définition des outils de travail. 	7 jours après la réunion de démarrage
<p>Mission 1 : Renforcement des Comités régionaux de la biodiversité dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, en améliorant la coordination régionale.</p>	
<p>Livable 1 (L1) (Mission 1) :</p> <p>Rapport sur les mécanismes de coordination et un plan de travail pour renforcer la collaboration régionale entre les délégations du MTEDD-DDD, MESRSI, du MAPMDREF et de l'ANEF, et avec les autres parties prenantes, notamment les autorités locales et les organisations de la société civile</p>	30 jours après la réunion de démarrage
<p>Mission 2 : Élaboration d'un programme de renforcement de capacité des comités régionaux de la biodiversité de Souss Massa et Draa-Tafilalet</p>	
<p>Livrables 2 (L2) (Mission 2) :</p> <p>- Rapport d'évaluation des besoins en formation et d'un programme de renforcement de capacité des comités régionaux de la biodiversité de Souss Massa et Draa-Tafilalet.</p>	30 jours après la réunion de démarrage
<p>Livrables (L3) (Mission 1&2) :</p> <p>Rapport des (2) ateliers d'information/sensibilisation des comités régionaux de la biodiversité dans les régions SM et DT (un atelier par Région) en vue de la validation des mécanismes de coordination et le plan de travail pour renforcer la collaboration régionale.</p>	45 jours après la réunion de démarrage
<p>Rapport de synthèse final, résumé synthétique de capitalisation (2pages) et la présentation finale de la prestation (LF)</p>	

N.B : L'ensemble des livrables, présentations, rapports doivent être produits en français, soumis sous format électronique (Word, pdf et PPT...) et rendus au maître d'ouvrage en versions provisoires et définitives.

Le prestataire devra également établir un rapport de synthèse (LF) (3 exemplaires), en format papier et numérique, des prestations fournies en nombre et en consistance à la fin de la prestation en langue française.

5. Réunion de travail et ateliers de validation :

Le prestataire est tenu à planifier en parfaite concertation avec le maître d'ouvrage, les réunions de travail (concertation & suivi) et les ateliers relatifs à cette consultation.

Les ateliers et consultations à organiser ci-dessous constituent une proposition indicative pour la réalisation des missions mentionnées, afin de garantir la participation active et la contribution des principales parties prenantes aux différents processus.

- Préparer et animer les (2) ateliers de concertation des comités régionaux de la biodiversité dans les régions SM et DT (un atelier par Région) en vue de la validation des mécanismes de coordination et le plan de travail pour renforcer la collaboration régionale.

Mis à part les ateliers précités, des réunions de travail seront organisées tout au long de la consultation pour faciliter la collecte des données, l'identification des besoins, l'ajustement des approches et l'atteinte des résultats.

6. Examen et validation des livrables :

Toutes les prestations seront suivies et facilitées par le maître d'ouvrage (DDD) à travers la coordination nationale du Projet « APA II » et la Direction du Climat et de la Biodiversité du Département du Développement Durable.

Le développement des prestations, ainsi que l'examen et la validation des livrables, se feront dans le cadre des travaux de l'équipe du projet « APA II » et du sous-comité National de la Diversité Biologique, qui inclut tous les acteurs locaux concernés par cette thématique.

Les livrables de chaque étape seront transmis par le prestataire au maître d'ouvrage pour un examen initial de 10 jours, avant d'être partagés avec le comité de suivi. Cet examen pourra entraîner des ajustements avant la transmission au comité.

Une fois le livrable transmis aux acteurs, un atelier de présentation des résultats sera organisé dans un délai maximal de 15 jours. Le prestataire devra fournir la présentation PPT de l'atelier pour validation par le maître d'ouvrage.

Le prestataire sera responsable de la prise de notes lors de l'atelier de présentation des résultats, de l'élaboration du compte rendu et de l'actualisation des livrables en fonction des remarques du comité, dans un délai de 7 jours après l'atelier.

7. Confidentialité et propriété des études

L'attributaire s'engage à maintenir la confidentialité des informations qui lui seront communiquées dans le cadre de cette consultation. Tous les documents et rapports produits par l'attributaire seront la propriété exclusive du Département du Développement Durable, du PNUD, et des parties prenantes désignées par le maître d'ouvrage.

8. Modalités de règlement

Les paiements sont en fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence en différentes tranches :

- 20 % après la validation des livrables L0 ;
- 50 % après la validation des livrables L1, L2 ;
- 30 % après la validation des livrables L3, et LF.

9. Exonération de la TVA

Le paiement sera effectué hors taxe, et le PNUD s'assurera de fournir une attestation d'exonération de TVA sur les prestations réalisées, signée par les autorités compétentes.

10. Modalités de soumission des offres

Les consultant(e)s sont invité (e) s à soumettre leurs offres soit par un dossier physique, soit par une soumission numérique, conformément aux modalités ci-dessous, avant le vendredi 15 novembre 2024 à 15h00.

-- Dossier physique --

Les dossiers scellés doivent être déposés au **Secrétariat de la Direction du Climat et de la Biodiversité**, situé au siège du Département du Développement Durable à RABAT, à l'adresse suivante : N°9, Avenue Al Araar, 420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat.

Le dossier global scellé doit être intitulé : « Appel à consultation relatif au Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité par l'intégration des

principes d'Accès et Partage des Avantages de l'utilisation des ressources génétiques (APA) dans les régions de Souss-Massa et de Draa-Tafilalet_Nom du Consultant (e) » et se composer de deux enveloppes scellées :

1. Une première enveloppe contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité par l'intégration des principes d'Accès et Partage des Avantages de l'utilisation des ressources génétiques (APA) dans les régions de Souss-Massa et de Draa-Tafilalet– Offre technique et dossier administratif _ Nom du Consultant ».
2. Une deuxième enveloppe contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité par l'intégration des principes d'Accès et Partage des Avantages de l'utilisation des ressources génétiques (APA) dans les régions de Souss-Massa et de Draa-Tafilalet – Offre financière _ Nom du Consultant ».
3. Un support USB contenant l'offre technique et le dossier administratif au format numérique (PDF) doit également être inclus.

-- Dossier numérique --

Les offres peuvent être soumises en format PDF à l'adresse suivante :
projetapaii@environnement.gov.ma

Les soumissions doivent se faire en deux e-mails séparés :

1. Un premier e-mail contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité par l'intégration des principes d'Accès et Partage des Avantages de l'utilisation des ressources génétiques (APA) dans les régions de Souss-Massa et de Draa-Tafilalet – Offre technique et dossier administratif _ Nom du Consultant ».
2. Un deuxième e-mail contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité par l'intégration des principes d'Accès et Partage des Avantages de l'utilisation des ressources génétiques (APA) dans les régions de Souss-Massa et de Draa-Tafilalet – Offre financière _ Nom du Consultant ».

Remarque : Lors du partage de liens cloud, il est impératif de choisir des liens sans date d'expiration. En cas d'expiration du lien rendant le contenu inaccessible, l'offre sera automatiquement rejetée.

11. Durée de la consultation

La durée de la consultation est fixée à trois (03) mois à compter de la date de signature du contrat.

III. Règles de consultation

1. Conditions requises des concurrents

Seuls peuvent participer à la présente consultation sont les consultants (es) nationaux spécialisés (es) conformément aux qualifications sollicitées ci-dessous

2. Qualifications et expériences requises du consultant(e) national spécialisé

Le/la consultant(e), qui sera chargée de l'exécution des prestations de la présente étude, devra avoir le profil de formation adéquate, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions.

Le/la consultant(e) doit avoir une expérience confirmée dans les domaines de la biodiversité, l'écologie et/ou le droit environnemental.

Une bonne expérience portant sur la Convention de la Diversité Biologique et le Protocole de Nagoya serait un atout.

2.1 Responsabilités et qualifications du Consultant National :

Plus précisément, les responsabilités du Consultant National incluent, mais ne se limitent pas à :

- Diriger le processus de collecte de données et d'informations nécessaires pour la réalisation de la prestation ;
- Diriger, encadrer et veiller à la conformité des missions de la consultation ;
- Diriger et superviser l'élaboration des différents livrables de la prestation ;
- Organiser les réunions et les visites nécessaires et veiller à leur réussite ;
- Assurer la gestion ponctuelle et efficace des activités telles que programmées.

Le/La consultant (e) devra disposer des qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifiques) en biodiversité, environnement, développement durable ou toute autre discipline similaire, avec spécialisation en gestion des ressources naturelles ;

- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans un domaine en rapport avec la prestation : Biodiversité, écologie, environnement et/ou de gestion des ressources naturelles et mise en œuvre des Accords Multilatéraux Environnementaux (AME) ; Une expérience en gestion de l'environnement et biodiversité au niveau régional (Souss Massa et/ou Draa-Tafilalet) au Maroc serait un avantage.
- Ayant participé à au moins deux (2) études ou deux consultations en rapport avec l'objet de la prestation ;
- Une bonne connaissance des questions relatives à la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles au niveau régional au Maroc. Une bonne connaissance de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Nagoya serait un avantage.

3. Composition des réponses à la présente consultation

Toute réponse doit être constituée des trois composantes suivantes :

- A. Dossier administratif
- B. Offre technique
- C. Offre financière

A. Dossier administratif :

- Lettre de soumission au Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable confirmant l'intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) ;
- Une déclaration sur l'honneur (Cf. Annexe n°1).
- Les présents Termes de références paraphés sur toutes les pages et signés à la dernière page avec la mention manuscrite "lu et accepté".

B. Offre technique :

- Fournir une note méthodologique et un chronogramme indiquant la manière dont l'équipe du projet approchera et effectuera le travail ;
- Le CV professionnel permettant clairement de présenter le profils l'expert(e), sa formation académique, sa qualification professionnelle, son expérience acquise dans les domaines de spécialités demandés conformément aux termes de référence ;

Le CV doit être accompagné par des copies des diplômes et par toutes références professionnelles justifiant les expertises.

C. Offre financière

Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par mission. L'offre financière doit être datée et signée. Les prix rémunèrent toutes les sujétions dues à étude telle que définie dans la présente consultation et à la mobilisation des experts ;

Le prestataire est sollicité de remettre un bordereau des prix (modèle ci-dessous) signé, cacheté et daté ;

Le prestataire doit également renseigner l'acte d'engagement (Cf. Annexe n°2).

L'offre financière est remise dans un pli séparé fermé, cacheté et portant la mention « offre financière ». (En cas de soumission physique)

Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire en MAD (hors TVA)	
		En chiffre	En lettre
Mission 0 : Note méthodologique			
	Forfait		
Mission 1 : Renforcement des Comités régionaux de la biodiversité dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, en améliorant la coordination régionale.			
	Forfait		
	Forfait		
Mission 2 : Élaboration d'un programme de renforcement de capacité des comités régionaux de la biodiversité de Souss Massa et Draa-Tafilalet			
	Forfait		
	Forfait		
Montant total HT			
Montant de la TVA (20 %)			
Montant Total TTC			

IV. Critères d'évaluation de la consultation :

L'examen des offres sera effectué par une commission de Consultation désignée à cet effet. La sélection se fera en trois étapes :

- **Etape 1** : Vérification des dossiers administratifs des concurrents ;
- **Etape 2** : Examen et évaluation des offres techniques pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 1, une note technique sera attribuée sur la base de l' « Offre technique » ;
- **Etape 3** : Évaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 2.

Etape 1 : Vérification des dossiers administratifs et techniques des concurrents

Les offres dont les dossiers administratifs et techniques sont incomplets seront rejetées.

Etape 2 : Examen et évaluation des offres techniques

Chaque offre technique relative à un dossier accepté au titre de l'étape 1 sera évaluée et une notation technique (Nt) lui sera attribuée en se basant sur la répartition suivante :

Critères de l'évaluation technique	Points
Démarche méthodologique	30
Méthodologie non conforme, ne répondant pas aux termes de référence : 0 point	
Méthodologie répondant strictement aux termes de référence : 20 points	
Méthodologie améliorée par rapport aux termes de référence (innovante avec un apport substantiel) : 30 points	
Total (C1)/30

Qualité de l'équipe proposée pour la réalisation de l'étude	Barème	Documents de base	Note sur 70
Consultant (e) :	Nt1 :30	- CV - Diplôme	- Profil conforme : 30 points - Profil non conforme : 0 point
<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 ans d'expérience ; • 2 références ; 			
Total (C2)		/70
Total global Nt		/100

Notation de l'Experts :

Profil	Qualifications	Barème
Consultant : (70 points)	Formation académique (20 points max) : i) Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifiques) en biodiversité, environnement, développement durable ou toute autre discipline similaire.	20
	Nombre de projets réalisés ou auxquels vous avez participé, en rapport avec l'objet de la prestation (20 points max) • < 2 projets = 0 point • > 2 projets = 5 points par projet plafonné à 20 points	20
	Expérience professionnelle dans un domaine en rapport avec la prestation : Biodiversité, écologie, environnement et/ou de gestion des ressources naturelles et mise en œuvre des Accords Multilatéraux Environnementaux (AME) (30 points max) • < 10 ans = 0 Point • > 10 ans = 10 points ; plus 2 point par année supplémentaire plafonné à 30 points	30

Motifs d'élimination des offres techniques :

1. Absence de l'une des pièces constituant l'offre technique ;
2. L'obtention d'une note technique globale Nt strictement inférieure à 70/100 points ;
3. En cas de manque des qualifications requises ;

Etape 3 : Evaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les offres ayant été retenues au titre de l'Etape 2

Seules les offres ayant été retenues au terme de l'étape 2 seront éligibles à l'évaluation financière.

Il sera retenu le concurrent ayant présenté l'offre la mieux-disante, correspondant à la note globale (Ng) la plus élevée déterminée comme suit :

$$N_g = N_t \times 0.7 + N_f \times 0.3$$

Nt étant la note technique obtenue au titre de l'étape 2 et Nf la note financière calculée comme suit :

$$N_f = 100 \times F_o / F$$

Où :

Fo est le montant de l'offre la moins-disante,

F le montant de l'offre du concurrent

ANNEXE 1

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité, de restauration des écosystèmes et des principes APA dans les Régions de Souss-Massa et de Draa-Tafilalet.

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « *Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA Nagoya II)* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A- Pour les personnes physiques

Je soussigné.....(Prénom, Nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n°.....

N° de patente.....

N° du décompte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)

Déclare sur l'honneur :

- 1) M'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2) M'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter que sur 50% de la totalité de la prestation ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par le descriptif des missions demandées du présent document de termes de référence.
- 3) M'engage de ne pas recourir à la fraude ou à la corruption, ou de faire des dons, des promesses ou des présents en vue d'influer sur les procédures de conclusion de la présente consultation.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait

à.....le.....

ANNEXE 2

ACTE D'ENGAGEMENT

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité, de restauration des écosystèmes et des principes APA dans les Régions de Souss-Massa et de Draa-Tafilalet.

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Département du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « *Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA Nagoya II)* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A) Pour les personnes physiques :

Je soussigné :

Agissant en mon nom et pour mon propre compte,

en qualité de ,

Adresse du domicile

à

Affilié à la C.N.S.S sous le n°

Inscrit au registre de commerce de sous le n°

N° de Taxe professionnelle

CIN n°

N° de téléphone :

Adresse électronique :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés (Ci-joint la décision des organes sociaux ou de la procuration valablement établie) :

Après avoir pris connaissance du dossier de cet appel à consultation et obtenu du Maître d'ouvrage toutes les informations complémentaires nécessaires à ma parfaite compréhension du contenu des travaux et des difficultés et des risques potentiels que comportent ces prestations :

- 1) Remets, revêtu de ma signature, un bordereau de prix et un détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier de la consultation ;
- 2) M'engage à exécuter lesdits prestations dans le strict respect des termes de références et moyennant les prix que j'ai établi moi-même lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A..... (En lettres et en chiffres)

Le Département du Développement Durable et le PNUD se libèrent des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à..... (Localité), Sous le numéro..... RIB

Fait à.....le.....

Signature du concurrent et Cachet